

Déclaration préalable des représentants du SNU-FSU à la CPNC du 29 Janvier

Lors de la CPNC du 15 janvier vous nous avez informé du nombre de saisines restant à traiter suite à la campagne de promotion 2014-2015 :

- 880 dossiers réceptionnés en 2015
- 278 traités par la commission
- 150 en attente de pièces complémentaires

Nous pouvons donc estimer qu'il reste au 29 janvier 2016 environ 500 dossiers à traiter pour cette campagne 2014 sans compter les 50 dossiers de recours sur la campagne 2015-2016 déjà arrivés dans vos services depuis le 1^{er} janvier 2016.

25 dossiers sont présentés à chaque séance de CPNC, ils font donc 20 séances pour étudier la totalité de ces dossiers.

A ce jour, 14 séances sont programmées jusqu'au 31 juillet ce qui permettra, si tout va bien, de traiter au maximum 350 dossiers.

Cette situation - délai d'attente de 7 mois qui va encore s'accroître- devient intolérable.

Nous sommes confrontés systématiquement à des dossiers où les Directions régionales s'appuient pour justifier d'une non-promotion en 2014 sur des arguments non recevables et abusifs, car fondés sur des EPA 2015 !!!

A partir de fin avril 2016, allez-vous nous ajouter dans ces dossiers en attente, les EPA 2016 fraîchement écrits ???

Les représentants SNU-FSU réclament en urgence la mise en place de dates supplémentaires.

Le SNU-FSU, adhérent à la CCN, est déterminé à faire respecter l'application du droit des agents tel que fixé par l'article 39 et les règles de fonctionnement en vigueur :

« Fonctionnement de la Commission : La commission est appelée à se réunir autant que de besoin...dans un délai n'excédant pas trois mois du jour de réception de la demande. »

La Direction générale ne semble pas dans les mêmes dispositions en ce début 2016.

